

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUILLET 2010

Le vendredi 9 juillet deux mil dix, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : MM. CORITON, LEROY, DENISE, CAPRON, CHOLET, HITTLER, LOISEAU, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, MALOT.

Absents excusés : M. BLONDEL, Mme DUTHIL (Donne pouvoir à Mme SOUDAIS-MESSAGER), M. HEMARD (Donne pouvoir à Mme CIVES), M. LEGROS (Donne pouvoir à M. CORITON), M. LOPERA, Mme PILLE, M. PIZZAGALLI.

Monsieur Luc HITTLER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 9 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

Suite au décès de Monsieur Jean-Pierre AUBE, ancien Conseiller Municipal à Caudebec-en-Caux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une minute de silence sera effectuée afin de lui rendre hommage, lors d'un prochain Conseil Municipal et en présence de ses proches.

2010-07-09 – N°1 – Aménagements connexes au Collège Victor HUGO – Demande de subvention

La construction du nouveau collège Victor HUGO impose à la Ville de Caudebec-en-Caux :

- la création de places de stationnement à usage de « dépose minute »,
- la continuité du parvis entre la rue Ste Gertrude et le parvis inclus dans le projet de construction,
- l'élargissement du pont actuel au dessus de la rivière Ste Gertrude par ajout d'une passerelle piétonne.

Le coût de cet investissement est estimé par l'architecte concepteur du projet à 117 000 € HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Département de la Seine Maritime, à hauteur de :

- 50% du coût hors taxes, plafonné à 1600 € par place de parking créée au titre de l'aide aux transports scolaires,
- 60% maximum (hors majoration au titre de l'approche environnementale) du coût hors taxes, dans le cadre de l'aide à la voirie communale.

Par ailleurs, en l'absence de syndicat du collège, il sera demandé une participation à chaque commune rattachée au collège de Caudebec-en-Caux, en fonction du nombre d'habitants. En effet, ces travaux sont rendus nécessaires par l'apport des enfants hors commune par bus, et n'est pas utile aux enfants résidant à Caudebec-en-Caux, et ne bénéficiant pas du transport scolaire.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ces demandes de subventions,
- De l'autoriser à entreprendre toutes démarches utiles auprès des communes susceptibles d'abonder financièrement au projet,
- D'inscrire les montants nécessaires à la réalisation de ces opérations au budget primitif 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ajoute que la livraison du nouveau collège devrait avoir lieu avant l'été 2011 ; les délais devraient être respectés.

2010-07-09 – N°2 – Terrains « Big-Mat » – Avenant à la convention avec l'EPFN

L'Etablissement Public Foncier de Normandie s'est porté acquéreur en 2003, pour le compte de la Ville de Caudebec-en-Caux, des terrains d'assiette de l'ancienne entreprise « Big-Mat », parcelles cadastrées AD n°50, 51, 52, 53, 54 et 161, situées rue Kennedy.

Une convention a donc été signée avec cet établissement le 7 avril 2004 : celui-ci assure donc le portage financier de cet achat s'élevant à l'époque à 329 043.08 €, en attendant le rachat définitif par la Ville de Caudebec-en-Caux, qui aurait du intervenir au plus tard le 10 mars 2010.

Cependant, le promoteur retenu en 2008 pour l'aménagement de ces terrains n'a pas donné suite à sa proposition, et compte tenu du contexte économique défavorable, aucune autre offre n'est parvenue en mairie.

En partenariat avec l'EPFN, la CVS et Habitat 76, il a été décidé de mener une étude urbaine sur ce quartier, afin de définir au plus juste les besoins communaux en matière d'aménagement urbain (logements, services, commerces, espaces publics, ...). Cette étude est aujourd'hui en cours et les préconisations d'aménagement devraient être connues en fin d'année.

Le rachat de ces terrains n'étant pas financièrement envisageable dans l'immédiat par la Ville de Caudebec-en-Caux, et relativement à l'exposé ci-avant, il est proposé de prolonger de deux années supplémentaires la convention, reportant le rachat au 10 mars 2012.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention du 7 avril 2004.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

2010-07-09 – N°3 – Toiture de la hallette – Demande de subvention

Lors de la construction de la bibliothèque, une partie de la charpente attenante n'a pas été couverte.

Le projet est de couvrir cet espace qui est aujourd'hui inoccupé, car soumis aux intempéries. Le matériau retenu est la tuile, identique au reste du bâtiment.

Le coût de cet investissement est estimé à 7361.10 € HT, soit 8803.88 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides publiques.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes aux demandes de subventions à formuler,
- D'inscrire le montant nécessaire à la réalisation de cette opération lors d'une prochaine décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document à intervenir.

2010-07-09 – N°4 – Convention technique et financière avec le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux-Seine

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux-Seine envisage des travaux de renaturation sur le canal régulateur, longeant la rue des Tanneurs.

Entre les deux passerelles enjambant le canal, celui-ci présente une sur largeur importante, maçonnée, favorisant l'envasement du cours d'eau. Les travaux consisteront à aménager des banquettes, par apport de terre et de les planter d'hélophytes (plantes dont les racines sont aquatiques mais dont le développement est aérien. Exemples : roseaux, massettes, renoncules aquatiques, myosotis des marais, iris des marais, ...). La berge sera rétablie en pente douce, avec un fruit de 3 pour 1. Ce chantier nécessitant l'accès depuis la cour de l'école, il sera réalisé pendant des vacances scolaires.

La Ville de Caudebec-en-Caux étant, à cet endroit, propriétaire de part et d'autre du cours d'eau, elle devrait participer, à hauteur de 20%, aux dépenses.

Coût total des travaux : 2 342 € HT
Subvention du Département : 468 € - 20%
Subvention Agence de l'Eau : 1 406 € - 60%
Part propriétaire (Ville) : 468 € - 20%

Le Syndicat mixte des Bassins Versants Caux-Seine supporte quant à lui le montage du dossier administratif et le suivi des travaux.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer la convention avec le Syndicat mixte des Bassins Versants Caux-Seine, ainsi que tout document permettant de faire aboutir cette affaire,
- d'inscrire les dépenses correspondantes lors d'une prochaine décision modificative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Madame Brigitte MALOT informe le Conseil Municipal que de nombreux jeunes se baignent dans la rivière.

Monsieur le Maire lui répond qu'un arrêté municipal a été pris afin d'interdire la baignade (sur avis de la Préfecture) et qu'il est prévu d'apposer des panneaux rappelant cette interdiction ; il espère que cette interdiction sera respectée.

2010-07-09 – N°5 – Acquisition d'un équipement numérique pour la salle de cinéma « Le Paris »

Le cinéma « Le Paris » a ouvert ses portes en novembre 1956 et, jusqu'en 2000, n'avait subi aucune modification majeure.

En 2001, la Ville de Caudebec-en-Caux a décidé de rénover totalement la salle et de moderniser son matériel.

Les nouveaux procédés cinématographiques obligent les cinémas à se convertir, dans un proche avenir, au numérique et ce, pour des raisons de distribution, de projection en 3D et la possibilité de retransmettre de grands événements tels concerts... via le satellite.

Avec ses 14 000 entrées annuelles, et pour rester compétitif par rapport aux autres salles obscures déjà équipées du numérique, le cinéma Le Paris se doit d'acquérir ce matériel innovant.

Le coût de ce matériel sera de 73 633 € HT, soit 88 065,07 € TTC.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Signer toutes pièces afférentes aux demandes de subventions à formuler,
- Inscrire le montant nécessaire à la réalisation de cette opération lors d'une prochaine décision modificative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et le charge de faire aboutir ce dossier dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire précise que cet investissement devraient être subventionné à hauteur de 75 % par le Centre National du Cinéma ; un financement de 5 %, dans le cadre du contrat communautaire C.V.S. sera également sollicité. L'objectif étant d'être équipé avant la sortie du film Harry Potter prévue en octobre 2010.

Monsieur Yves LEROY ajoute que de plus en plus de personnes préfèrent voir les films en numérique et en 3 D. Avec ce système, le transport des films par disque dur ou par téléchargement via Internet sera facilité.

Suite à une question de Madame Brigitte MALOT, Monsieur le Maire précise que les agents du cinéma seront formés à cette nouvelle technologie, cette formation étant incluse dans le coût du projet.

Suite à une question de Madame Céline CIVES, Monsieur Yves LEROY précise qu'il travaillera sur la lisibilité de l'affichage des séances au cinéma. Il ajoute qu'il demandera une programmation 3 semaines à l'avance, dans la mesure du possible.

Enfin, il précise que la fréquentation au cinéma est stable.

2010-07-09 – N°6 – Passeurs d'Images – Politique tarifaire du cinéma Le Paris

Passeurs d'Images est un dispositif de lutte contre l'exclusion culturelle, un outil pédagogique qui est ouvert à tous les publics. Si la cible principale était à ses débuts les moins de 25 ans, l'opération a aujourd'hui également pour vocation de valoriser les liens intergénérationnels et la mixité des publics. Elle se dirige vers les sites en territoire politique de la ville, les zones rurales, les circuits « fermés » comme les hôpitaux, les familles d'origine migrante, les adultes et familles en grande difficulté sociale.

Passeurs d'Images, soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Centre national de la Cinématographie, est coordonné dans notre région par le Pôle Image Haute-Normandie.

L'an dernier, la Ville de Caudebec-en-Caux était partenaire de cette politique et 60 contremarques ont été utilisées au cinéma « Le Paris ». Nous avons, à l'époque, conventionné un tarif de 5 euros pour base du remboursement de la différence par le Pôle Image au cinéma (soit 3,50 euros remboursés pour chaque contremarque).

Afin de donner la possibilité d'éditer plus de contremarques, et donc de toucher un public plus nombreux, *Passeurs d'Images* souhaite conventionner avec la Ville sur un tarif préférentiel de 4 euros (2 euros étant remboursés par le Pôle Image).

Monsieur Yves LEROY propose au Conseil Municipal d'adopter ce nouveau tarif d'entrée à 4 € et de signer la convention 2010 avec le Pôle Image.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le nouveau tarif d'entrée et autorise la signature d'une convention avec le Pôle Image.

2010-07-09 – N°7 – Ouverture d'une Classe Locale d'Inclusion Scolaire (CLIS) à l'école Jacques Prévert

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER informe le Conseil Municipal que l'Inspection Académique a décidé de l'ouverture d'une CLIS – Classe Locale d'Inclusion Scolaire – sur le secteur de Caudebec-en-Caux.

Près de 12 élèves devraient y être affectés dès la rentrée de septembre 2010.

En accord avec Monsieur le Maire, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER propose au Conseil Municipal d'accepter de doter cette classe de matériel pédagogique et mobilier adéquats ; elle précise que :

- les communes de résidence des élèves hors Caudebec-en-Caux devront participer financièrement aux frais de fonctionnement de cette classe,
- la C.V.S. est sollicitée pour doter cette nouvelle classe de matériel informatique.

Une décision modificative, tenant compte des effectifs à la rentrée et des dépenses réellement engagées, sera donc proposée au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'une CLIS à Caudebec-en-Caux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Madame Corinne BARROIS-VANNONI estime toutefois que les frais liés à l'ouverture de cette classe devraient être pris en charge par l'éducation nationale.

2010-07-09 – N°8 – Association des chasseurs de Saint-Wandrille – Subvention exceptionnelle

Depuis quelques années, Monsieur Joseph KACZMARCZYK, président de l'association des chasseurs de Saint-Wandrille, élimine les pigeons en surpopulation en centre ville et, en particulier, à l'église Notre-Dame. Depuis sa première intervention jusqu'à ce jour, ce sont plus de 1 200 pigeons qui ont été prélevés sur la commune.

L'association sollicite une subvention de fonctionnement pour 2010.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 100 euros.

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 €, à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute qu'un arrêté municipal a été pris afin d'empêcher la prolifération des lapins sur le stade. Il signale également que la municipalité actuelle a décidé de mettre du raticide gratuitement, à disposition des administrés.

2010-07-09 – N°9 – Centre aquatique intercommunal Barre y Va – Convention avec la CVS

Depuis de nombreuses années, les jeunes du Canton de Caudebec-en-Caux -jusqu'à 15 ans révolus- bénéficient de l'entrée gratuite à la piscine de Caudebec-en-Caux, durant toute la semaine.

Lors de l'harmonisation des tarifs des 4 centres aquatiques de la Communauté de Communes Caux vallée de Seine (C.V.S), il a été convenu que cette gratuité ne serait plus assurée par la C.V.S., mais continuerait à être assurée par les communes du Canton pour leurs jeunes.

Il précise que cette opération concerne dorénavant les jeunes jusqu'à 18 ans, du mardi au vendredi, hors jours fériés.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que des crédits ont été inscrits, à cet effet, au budget primitif 2010.

Aussi, il leur demande l'autorisation de conventionner avec la C.V.S. qui refacturerait à la Commune de Caudebec-en-Caux, en fin de saison, toutes les entrées effectuées dans le cadre de cette opération, au tarif réduit le plus avantageux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conventionner avec la C.V.S. au sujet du centre aquatique intercommunal Barre y Va et à signer tout document à intervenir.

2010-07-09 – N°10 – Prix de vente de biens communaux

Depuis de nombreuses années, au fil des travaux de voirie, les pavés de rue et les bordures de voirie en granit sont systématiquement conservés par la Ville de Caudebec-en-Caux.

Aujourd'hui, le stock est important, et une partie des matériaux récupérés ne sera pas réemployée.

De fréquentes demandes de rachat sont faites auprès des services techniques, qui ne peuvent y répondre favorablement faute de tarif de revente connu.

Etant donné la qualité de ces matériaux, il n'est pas envisageable de les donner, mais de les vendre. Il est proposé de fixer les tarifs de revente suivants :

- Pavés de rue, toutes tailles et toutes formes : 1 € l'unité,
- Bordures de voirie en granit, toutes tailles et toutes formes : entre 15 € et 20 € l'unité.

A l'issue de cet exposé, et après discussion le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs communaux de revente des pavés et bordures respectivement à 1 € (Minimum facturation : 10 pavées) et 15 € l'unité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2010-07-09 – Arrêtés de subvention

Monsieur le Maire cite les subventions octroyées récemment à la Ville de Caudebec-en-Caux :

- Par le Conseil Général de Seine-Maritime :
 - Travaux de mise aux normes gaz et remplacement de la chaudière et modification de l'ensemble du système de ventilation au cinéma le Paris : 34 957 € (soit 7 000 € de plus que prévu au budget primitif 2010),
 - Participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les élèves du collège en 2009 : 14 160.80 € (soit 15 000 € de moins que prévu au budget primitif 2010).

2010-07-09 – Urbanisme

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales lui donnant délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des documents signés récemment :

Renonciation au droit de préemption urbain :

- PETEL / LEGRAND – rue de la République (58 000€)

2010-07-09 – Personnel

- Saisonniers 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Mademoiselle Amandine LEMIEUX et Monsieur Anthony LEBOURGEOIS ont été recrutés pour la période du 1er au 31 juillet,
- Mademoiselle Daphné ASSE et Monsieur Sébastien GUILLEMARD seront recrutés en août.

- Arrêtés Municipaux pris dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les informations suivantes :

- L'ancien ASVP de Caudebec-en-Caux a été titularisé le 18 juin 2010 dans l'administration pénitentiaire et a donc été radié des cadres à la même date,
- Un adjoint technique de 2^{ème} classe est en congé longue maladie pour 6 mois du 22 mars 2010 au 22 septembre 2010.

2010-07-09 – Minibus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier du minibus est toujours en cours ; reste à finaliser avec certains annonceurs et 14 000 € à trouver.

2010-07-09 - Remerciements

Monsieur le Maire cite les associations ayant remercié la Ville pour l'octroi d'une subvention :

- DDEN 76 – Secteur de Caudebec-en-Caux,
- Caudebec Full Contact,
- Croix Rouge Française,
- Association des parents d'élèves du Collège Victor Hugo,
- BAMISA,
- MANEGA.

2010-07-09 – Enregistrement CD – Eglise de Caudebec-en-Caux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du 19 au 22 juillet 2010, Monsieur BOLLIGER viendra enregistrer un CD sur l'orgue de l'Eglise de Caudebec-en-Caux.

A ce titre un arrêté municipal sera pris et les rues suivantes seront bloquées à la circulation durant certaines heures :

- o rue du 8 Mai, au niveau de la voûte,
- o rue Jean Léon Leprévost, après l'intersection de la rue des Tanneurs dans le sens collège Victor Hugo/Eglise,
- o rue des Belles femmes au niveau de la pâtisserie « Lecoq » et du fleuriste « Au coin fleuri » dans le sens Quai Guilbaud/Eglise,
- o grande rue au niveau du Tabac brasserie « L'Entracte » et de La Poste,
- o et le sens de circulation de la rue de l'Ambion sera inversé.

2010-07-09 – Dégradations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les jeunes ayant causé des dégradations dans Caudebec-en-Caux en mars 2010 (dégradation du véhicule de la Ville entre autres) seront appelés à comparaître à la rentrée. Il souhaite que des sanctions soient appliquées avec sévérité.

2010-07-09 – Randonnée cycliste

Madame Corinne BARROIS-VANNONI demande pour quelle raison l'accès au chemin de halage est interdit aux cyclistes au niveau du terminal de Saint Wandrille.

Monsieur le Maire lui répond que le Grand Port Maritime de Rouen, propriétaire de ce terrain, a pour obligation de bloquer l'accès pour des raisons de sécurité sur l'ensemble de ses terminaux portuaires et ainsi répondre à l'obligation réglementaire Européenne de respecter le code ISPS (International Ship and Port Facility Security Code) sur l'ensemble de ses terminaux portuaires. Ces mesures sont destinées à renforcer la sécurité des navires et des installations portuaires.

2010-07-09 – Quai Guilbaud

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'analyse des offres du quai et l'attribution des lots aura lieu le mardi 27 juillet 2010. Une réunion avec les entreprises sera programmée vers le 20 août.

La séance est levée à 18 heures 30.

B. CORITON
P. DENISE
C. BARROIS-VANNONI
R. LOISEAU

Y. LEROY
C. CIVES
R. CHOLET
B. MALOT

P. SOUDAIS-MESSAGER
C. CAPRON
L. HITTLER